



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 14/2021

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 397'500.-- TTC POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS ET DIVERS AMENAGEMENTS A LA PLAGE DE MIES

Municipaux responsables : Guy Dériaz et Claude Hilfiker

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Note préliminaire :

Le nouveau plan d'affectation intercommunal (PAI) des rives du lac entré en force le 15 juillet 2021 nous permet de réaliser les ouvrages présentés dans ce préavis. Ces projets sont en effet conformes au PAI et à son règlement. Ils s'inscrivent dans les périmètres prévus à cet effet pour des constructions secondaires liées aux activités lacustres.

La construction de deux pavillons (un pour les WC douches de la plage de Mies et l'autre pour le stockage de matériel de location), ainsi que la réalisation d'aménagements sur la plage représentent la concrétisation des projets « terrestres » côté Mies du concept d'aménagement de la zone lacustre.

Concernant la partie terrestre sur la commune de Tannay, le pavillon central, comprenant des locaux techniques pour la buvette et pour le port ainsi que des sanitaires, a déjà été mis à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition. Le préavis a également été accepté par le Conseil communal de Tannay et le chantier démarrera prochainement.

Il est crucial à ce stade que Mies réalise ses pavillons et les aménagements sur sa plage. Le faire maintenant nous permettra en outre de réaliser des économies en faisant exécuter les travaux de manière à pouvoir effectuer des commandes groupées de matériaux avec Tannay. Il est donc important d'avancer rapidement avec sa mise à l'enquête et l'obtention d'un crédit de construction, objet principal du présent préavis.

A) INTRODUCTION :

Des raisons esthétiques et de cohérence du site nous ont amenés à faire le choix des mêmes principes et matériaux de construction pour toute la zone lacustre conformément au concept élaboré au début du projet d'ensemble.

Les pavillons pour les sanitaires et le stockage sont prévus d'être réalisés dans la même matérialité et design que ceux de Tannay (Pavillon central et du pêcheur).

Les différents travaux déjà entamés ou terminés sur la zone lacustre des deux communes ont déjà modifié la configuration des lieux. La rénovation du chantier naval de Mies et de la buvette de Tannay ont conduit notamment à la destruction des anciennes toilettes publiques

de Mies et celles du camping et de la buvette de Tannay. De ce fait, un conteneur comprenant deux WC provisoires a dû être installé sur la plage de Mies pour faire face à l'affluence de public durant la belle saison au cours des deux dernières années. Il est maintenant indispensable de doter la plage d'un nouveau local WC et sanitaires définitif et fonctionnel.

Le concept d'aménagement de la zone lacustre prévoyait côté plage de Mies également un pavillon pour le stockage d'engins de location (planches de paddle, kayaks et matériel de plongée notamment).

D'autre part les aménagements en faveur des activités liées au lac tels que prévus par le concept d'aménagement sur la plage de Mies, font également partie du présent préavis. Il s'agit notamment d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité au lac pour tous les usagers :

- L'agrandissement de la plage par l'élargissement de la crique côté nord et le déplacement d'enrochements.
- L'amélioration de l'accessibilité au lac pour les personnes à mobilité réduite par l'installation d'une rampe PMR.
- Le maintien et prolongement du ponton du pêcheur existant se situant devant le futur pavillon servant au stockage et à la location de matériel pour la pratique de sports lacustres (paddle, kayak, plongée).

D'autre part, la réalisation prévue d'un ponton en prolongation du nez de quai permettra une utilisation facilitée du slip pour les besoins du chantier naval et des locataires des places à terre des deux communes qui seront regroupées du côté de Mies.

Finalement, une borne pour les food-trucks comprenant un raccord électrique et un robinet d'eau potable sera installée vers l'entrée de la plage côté chemin de la Plage, ceci afin d'améliorer la convivialité sur notre plage.

B) PAVILLONS (voir en annexe)

Type de construction et aspect :

Les deux pavillons seront fixés sur un radier en béton. La superstructure des pavillons sera construite sur une base de poutres métalliques. Elles seront recouvertes de lattes de bois traité. Selon la destination des pavillons, l'aménagement intérieur restera assez brut (local de stockage) ou avec des cloisons et sols aisément nettoyables (toilettes et douches).

En détail, le programme des deux pavillons se présente comme suit :

Pavillon WC (surface totale brute du radier 12 m²):

- Trois toilettes unisexes dont deux de 1,8 m² et une de 3,4 m² pour personnes à mobilité réduite, plus un urinoir sous la marquise à l'arrière du bâtiment ;
- Un local de stockage pour l'entretien de 1,8 m² ;
- Deux douches extérieures sous la marquise ;
- Un lavabo couvert sous la marquise.

Pavillon de stockage pour la location (surface brute du radier 21 m²):

Ce pavillon, plus simple que le précédent, sera constitué d'un local qui servira de stockage de matériel et de bureau de location. Il sera entouré d'une plateforme en bois sur l'emprise prévue par le plan ci-joint.

Ce pavillon sera loué aux exploitants du chantier Naval, en l'occurrence Nautic Concept SA.

C) AMENAGEMENTS (voir en annexe)

D'autre part, les aménagements suivants sur la parcelle 170 de la plage de Mies et sur la parcelle DP 9012 du domaine public des eaux du Canton sont prévus au profit des utilisateurs du site :

1. Une borne d'électricité et d'eau pour raccorder les food-trucks du côté de l'entrée du chemin de la Plage ;
2. Une rampe d'accès au lac pour personnes à mobilité réduite ;
3. Le déplacement et l'ajout d'enrochements pour l'agrandissement de la crique existante ;
4. Deux pontons pour l'exploitation du chantier naval, un dans le prolongement du nez de quai, l'autre en prolongement du ponton existant sur la plage.

L'objet 1 concerne (comme les pavillons) uniquement la zone terrestre de la parcelle 170.

Les Objets cités aux points 2 à 4 ci-dessus concernent essentiellement le DP des eaux du Canton et feront donc l'objet de demandes ponctuelles d'autorisation à bien plaisir auprès de la DGE Eaux du Canton.

Il est rappelé que la concession pour la zone d'amarrage actuelle sera radiée à l'entrée en vigueur de la concession du port, conformément aux accords avec le Canton.

D) COUTS**Coût de la construction des pavillons**

Les prix ci-dessous sont basés sur les offres qui ont été reçues par Tannay de la part d'entreprises spécialisées dans le cadre d'appels d'offres pour la réalisation du pavillon central du port. Ceci permet de présenter pour ce préavis un budget extrapolé à partir de ces prix pour la construction des pavillons qui ne devrait dès lors pas varier significativement. On peut même espérer une légère réduction des coûts si on arrive à faire une commande groupée pour les quatre pavillons, soit ceux de Mies (WC et Stockage) et de Tannay (Pavillon central et Pêcheur). Les budgets pour les deux pavillons de Mies se décomposent comme suit (montants arrondis à CHF 100.--):

Pavillon 1, WC :

Génie civil	20'000.--
Structure métallique, bois fenêtres et portes	35'000.--
Électricité	6'000.--
Sanitaire	27'000.--
Ferblanterie	4'000.--
Divers et imprévus 10%	8'000.--
Total HT	100'000.--
TVA	7'700.--
Montant TTC	107'700.--

Pavillon 2, Stockage* :

Génie civil	16'000.--
Structure métallique, bois fenêtres et portes	40'000.--
Électricité	4'000.--
Sanitaire	1'000.--
Ferblanterie	4'000.--
Divers et imprévus 10%	6'000.--
Total HT	71'000.--
TVA	5'500.--
Montant arrondi TTC*	76'500.--

Total arrondi pavillons TTC	184'200.--
------------------------------------	-------------------

Coût TTC estimé des aménagements de la plage et sur le lac :

1. Borne food-truck	CHF	11'700.--
2. Rampe PMR	CHF	50'600.--
3. Enrochement crique nord	CHF	26'000.--
4. Deux pontons*	CHF	100'000.--
5. Démolition, abattages, grillages	CHF	25'000.--

Total aménagements TTC	CHF	213'300.--
-------------------------------	-----	------------

Deux pavillons:	CHF	184'200.--
------------------------	-----	------------

TOTAL GÉNÉRAL TTC:	CHF	397'500.--
---------------------------	-----	------------

*Dont patrimoine financier	CHF	176'500.--
-----------------------------------	-----	------------

E) CONCLUSIONS

La construction des pavillons et les aménagements présentés dans ce préavis sont en conformité avec le PAI de la zone lacustre de Mies et de Tannay. Ces projets concrétisent la contrepartie essentiellement terrestre des aménagements du port et de la renaturation du Torry pour lesquels il existe déjà des autorisations de construire en force. Les projets proposés dans le cadre de ce préavis ont été élaborés dans le même esprit que ceux des projets précités et en collaboration et parfaite synergie avec les projets correspondants côté Tannay.

Une partie des coûts engagés sera financée par les loyers : il s'agit en particulier de deux pontons flottants sur pieux et du pavillon de stockage pour la location de matériel pour les sports et loisirs lacustres.

Les autres aménagements serviront à agrémenter la plage pour toutes ses utilisatrices et utilisateurs : le pavillon des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite sera complété par une rampe d'accès au lac adaptée à leurs besoins. La plage sera agrémentée d'une crique agrandie et protégée. Finalement, une borne food-truck facilitera l'installation de véhicules de vente mobile de nourriture et de boissons.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- vu le préavis N° 14/2021 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 397'500.-- TTC destiné à financer la construction de deux pavillons et divers aménagements à la plage de Mies,
- vu les rapports des Commissions des travaux, de l'environnement et des finances,
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction et d'aménagements proposés dans le présent préavis,
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 397'500.-- TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,
3. de l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 15 ans pour les pavillons et 30 ans pour les autres aménagements.

La Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


P-A. SCHMIDT


C. GALLAY



Les Municipaux responsables

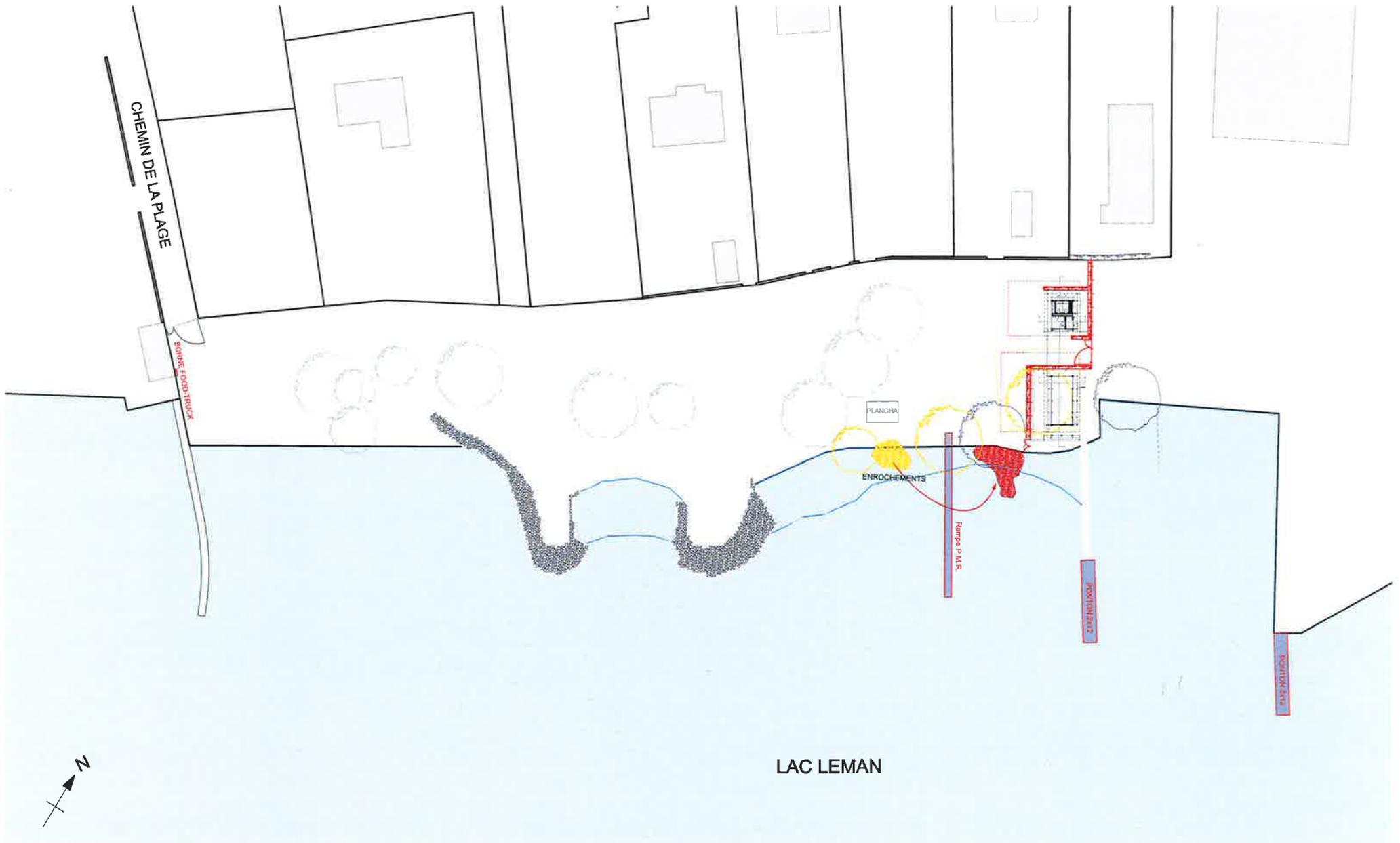


G. DERIAZ



C. HILFIKER

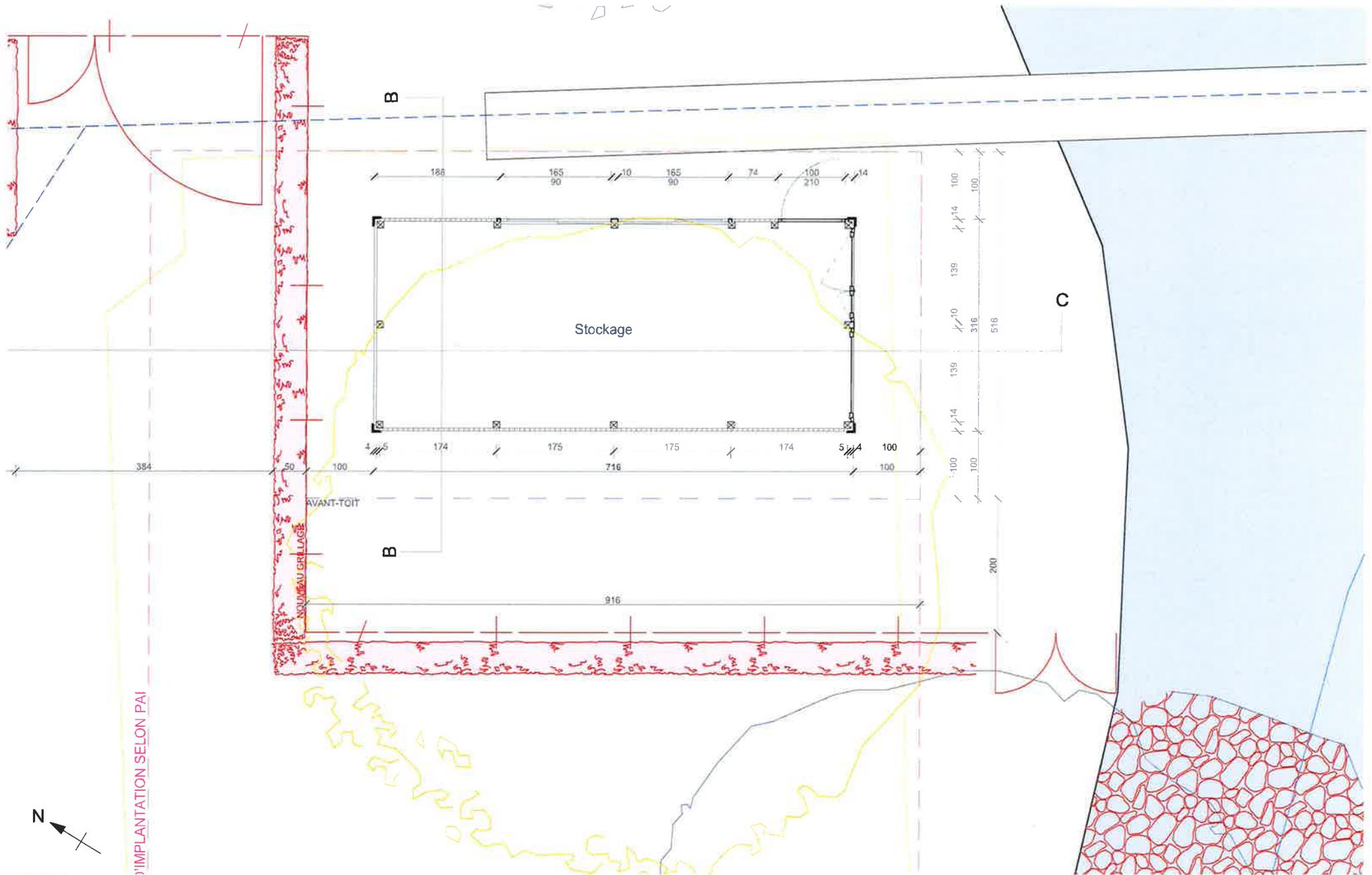
Approuvé par la Municipalité le 15 novembre 2021



	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:500
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Plan de situation-	Pavillons plage mies_V4.pin

- EXISTANT
- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

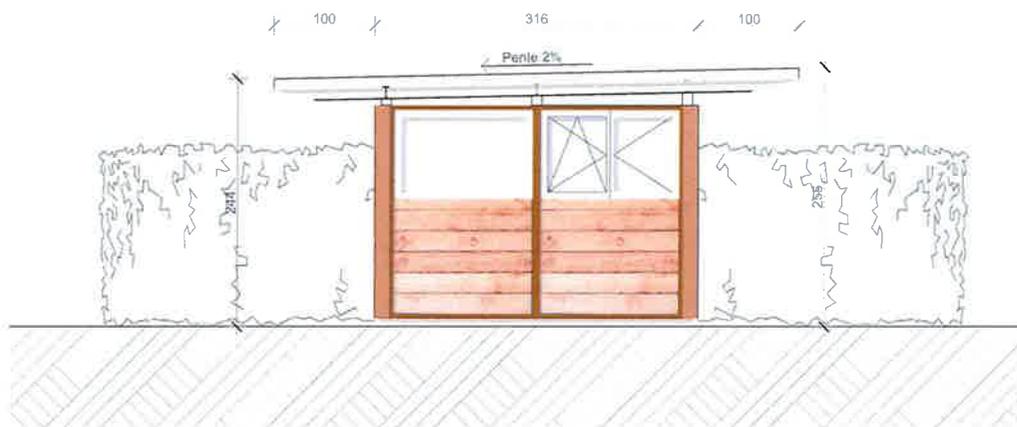
ARCHITECTE :
 PROPRIETAIRE :



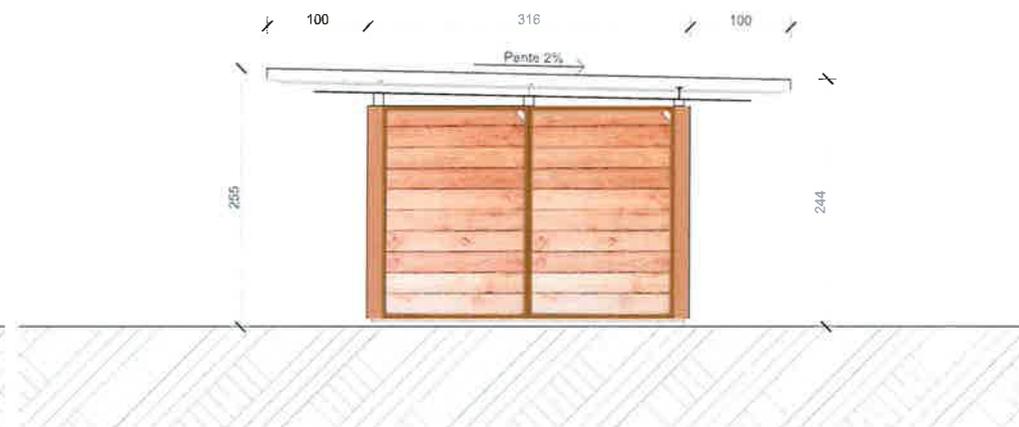
	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:50
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Plan du pavillon de Stockage	Pavillons plage mies_V4.pln

- EXISTANT
- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

ARCHITECTE :
 PROPRIETAIRE :



FACADE SUD



FACADE NORD



FACADE EST



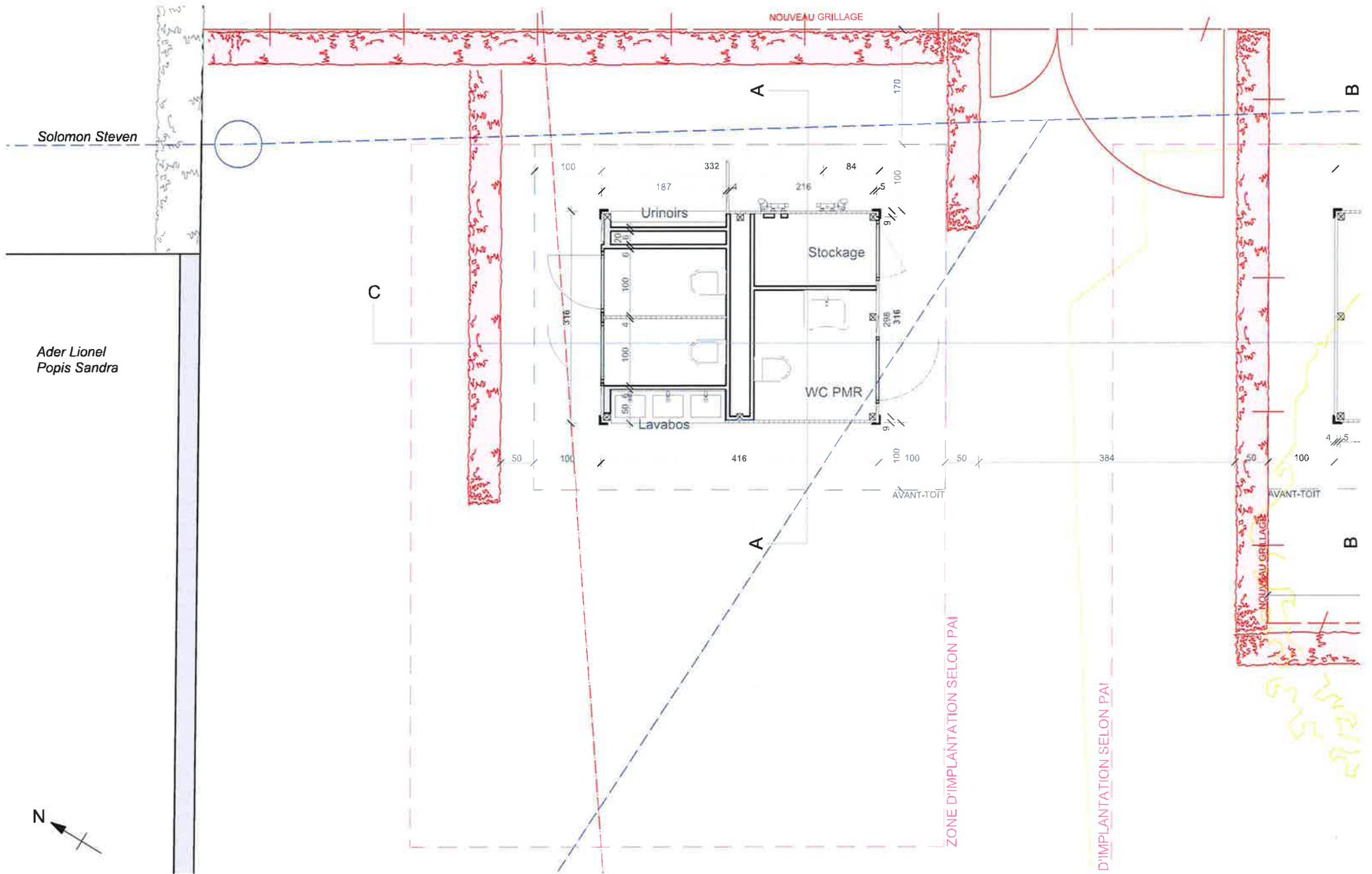
FACADE OUEST

	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:50
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Façades pavillon de stockage	Pavillons plage mies_V4.pln

- EXISTANT
- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

ARCHITECTE :

PROPRIETAIRE :



	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:50
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Plan du pavillon toilette	Pavillon plage mies_V4.pln

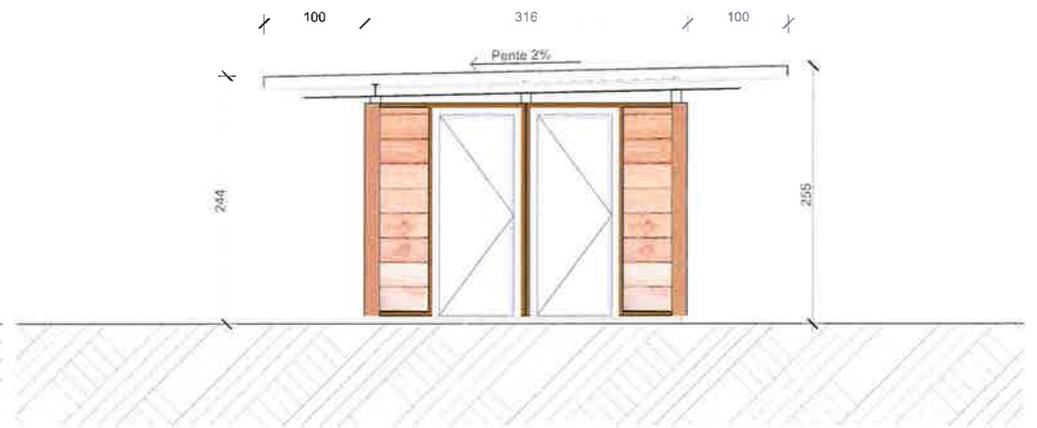
- EXISTANT
- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

ARCHITECTE :

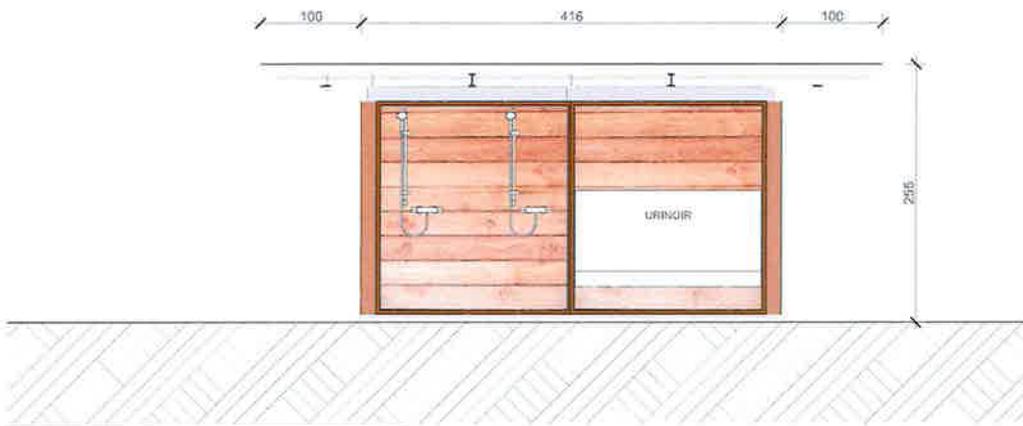
PROPRIETAIRE :



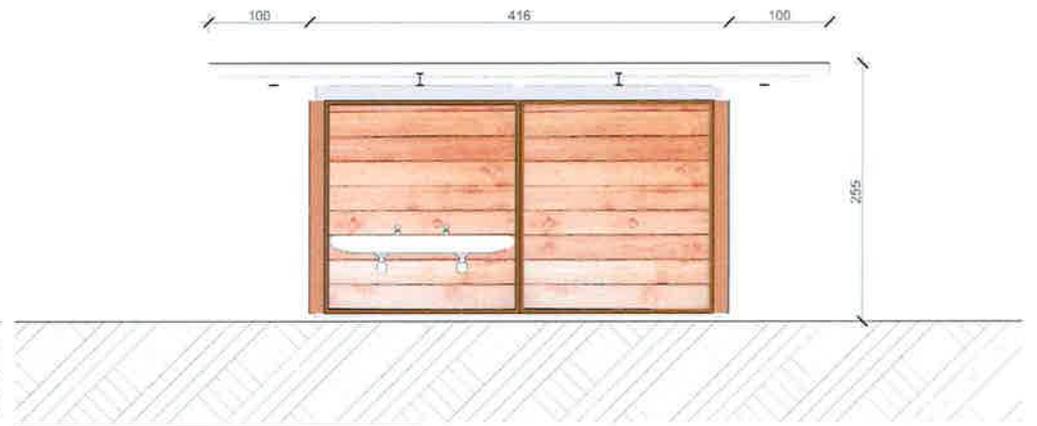
FACADE SUD



FACADE NORD



FACADE EST



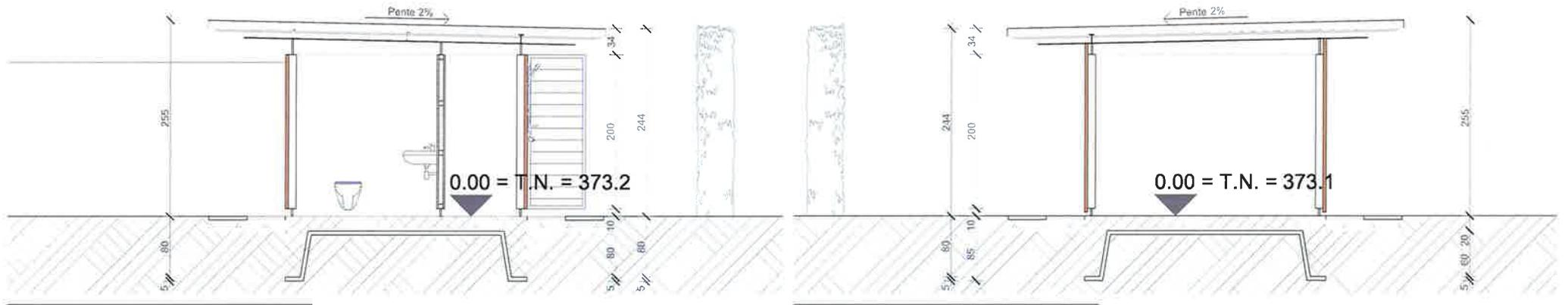
FACADE OUEST

	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:50
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Façades pavillon de toilette	Pavillons plage mies_v4.pln

EXISTANT
 A DEMOLIR
 A CONSTRUIRE

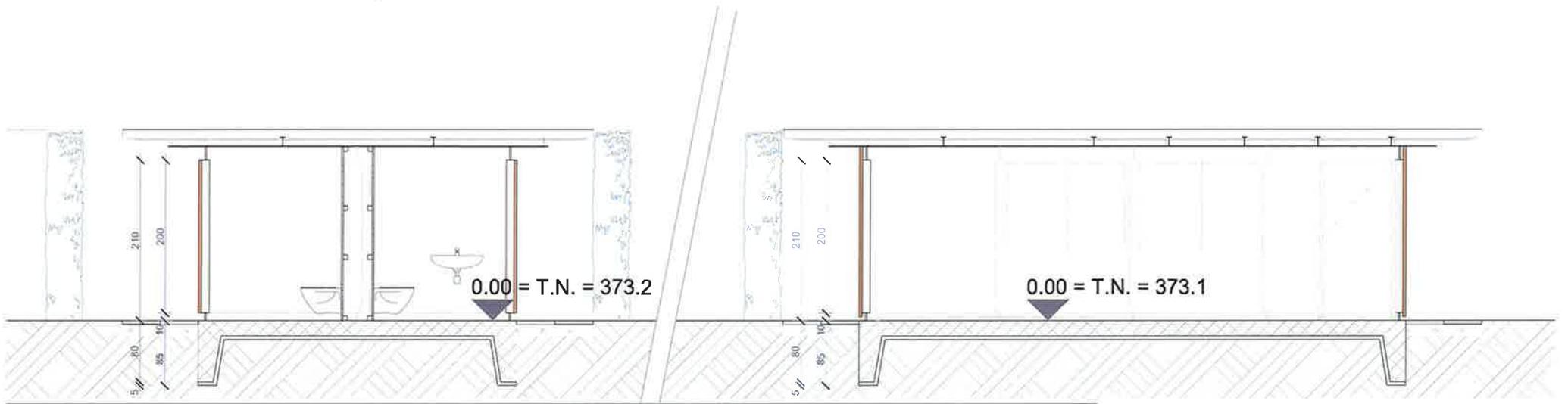
ARCHITECTE :

PROPRIETAIRE :



COUPE A

COUPE B



COUPE C

	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:50
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Coupes Pavillons	Pavillons plage mies_V4.pln

- EXISTANT
- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

ARCHITECTE :

PROPRIETAIRE :

Solomon Steven

Ader Lionel
Popis Sandra



	Commune de Mies	16 Novembre 2021
	Plage de Mies, 1295 Mies	1:75
	Création de deux pavillons sur la plage et aménagement ext.	Format : A3
	PROJET : Plan de situation	Pavillons plage mies_V4.ph

-  EXISTANT
-  A DEMOLIR
-  A CONSTRUIRE

ARCHITECTE :

PROPRIETAIRE :

